

La municipalité crée une zone à 30 km/h devant l'école

Depuis deux jours, la circulation et le stationnement étaient fortement perturbés place de la Liberté, rue du pont et rue de la gare à cause des travaux de réfection de la chaussée. Le conseil général avait mandaté l'entreprise Bonnefoy de Saône et la BT2 de Besançon pour la pose de 1 500 tonnes de bitumes. Pour sécuriser le devant de l'école, la municipalité a créé une zone de circulation à 30 km/h et un plateau surélevé de 25 mètres de long. Les ralentisseurs et autres aménagements similaires sont placés, en agglomération, aux endroits où la circulation des véhicules à plus de 30 km/h présenterait un danger pour



Photo André Siclet

les autres usagers, surtout pour les piétons, par exemple aux abords des écoles ou dans le centre des villes, où la vie locale est prépondérante. ■